

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis N° 7 / 2023

Crédit extraordinaire de CHF 93'300 HT pour la mise en œuvre des mesures du plan énergie climat communal (PECC)

La commission s'est réunie les 5 et 12 avril 2023 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	05.04.2023	12.04.2023
Mme Pascale Menu	X	X
M. Yan Borboën		X
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	
M. Alan Carleton	X	
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	
Mme Catherine Jaquier	X	X
Mme Susan Killias	X	X

1. Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 12 avril 2023 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2. Analyse

La Commune présente son Plan Energie Climat Communal PECC qui comporte 21 mesures communales et 12 mesures intercommunales (pilotees par Région Morges).

Certaines sont des actions à réaliser dans un futur proche. D'autres sont des études ou des évaluations.

En acceptant ce préavis, toutes les mesures présentées seront réalisées telles que présentées. Dans les cas où le montant le justifiera, un préavis sera présenté au conseil communal.

Le montant demandé peut être absorbé par la trésorerie communale.

Conclusions:

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité